



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 5 février 2025

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 30 janvier 2025.

Membres présents : (10) M. HOAREAU, Mme CHOLLET, M. MEZUI, M. AVENA, M. FOUILLOT, M. FOUSSET, Mme GINDRE, Mme LECOMTE, M. JASPART, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, Mme JACQUE-MARD représentée par Mme GINDRE, Mme JACQUENET représentée par Mme VIAN.

Membres excusés : (4) : M. BERTHIER, M. LEHENOFF, Mme TENENBAUM, M. FAVERJON.

Objet : Convention de partenariat pour la manifestation « Jouons de nos différences »

La manifestation "Jouons de nos différences" a été créé en 2007 par le CCAS de la Ville de Dijon.

Ses objectifs principaux sont de :

1. Favoriser et sensibiliser l'inclusion sous forme ludique des personnes en situation de handicap,
2. Mettre en avant des actions de partenaires, principalement associatifs, sur la question du « vivre ensemble »,
3. Réaliser une manifestation à destination du grand public.
- 4.

Cette journée a lieu traditionnellement au mois de mai, au parc de la Colombière à Dijon.

En 2024, l'édition du 25 mai a réuni une quarantaine d'associations avec un renouveau des partenaires et de nouvelles animations. 1 056 cartons de jeu ont été distribués pour environ 2 600 visiteurs.

Articulé autour d'ateliers et activités ludiques, cet évènement invite à changer les regards sur la notion de handicap, à générer du lien social et de la solidarité.

Suite à des réorganisations de services, à la volonté du CCAS et des associations historiquement actives sur l'évènement "Jouons de nos différences" de poursuivre la tenue de cette journée, un nouveau modèle de portage de l'action a été proposé en 2023.

Le pilotage de l'action est réalisé par le CCAS (gestion budgétaire, plan de communication, participation au temps de coordination), l'organisation et la déclinaison opérationnelle étant confiées à une association.

La Ligue de l'Enseignement de Côte d'Or s'est portée volontaire et co-construit cet évènement à nos côtés.

Une convention de partenariat précise les modalités d'organisation, d'engagement des parties et de contribution financière sous forme de subvention.

Pour 2025, la Ligue de l'Enseignement de Côte d'Or sollicite une subvention d'un montant de 7 000 €.

Le budget global pour l'organisation propre de la manifestation s'élève à 30 000 € pour l'édition 2025.

Dans ces conditions, les membres du conseil d'administration :

- autorisent la Présidente ou son représentant légal à approuver et signer la convention de partenariat avec l'association Ligue de l'Enseignement de Côte d'Or;
- autorisent la Présidente ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et son exécution.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Autonomie : 1